

Fiche de mesures complémentaires Covid-19

BALISAGE DE CHANTIER

Gestes barrières à respecter et mesures de distanciation physique à mettre en œuvre :

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Autres mesures :

- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.

Les opérations de balisage de chantier sont effectuées en respectant les consignes habituellement en vigueur, toutefois complétées par les mesures précisées ci-après qui permettent de respecter les gestes barrières et les mesures de distanciation physique.

L'adaptation des modes opératoires de balisages programmés au contexte Covid-19 ne doit en aucun cas conduire à enfreindre la doctrine actuelle relative au risque constitué par la circulation routière qu'elle soit d'ordre réglementaire (Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière) ou d'instructions internes (ex : non dételage des FLR).

Dans le cas d'une utilisation partagée d'outils, de matériels ou d'engins, prévoir la désinfection des surfaces de contact entre utilisateurs.

Sur l'utilisation des véhicules de service, se référer à la fiche sur les situations communes.

Afin de faire face ponctuellement à des situations de travail nécessitant de se trouver à moins d'un mètre d'un collègue, les agents sont dotés de masques. Ils doivent les porter obligatoirement pour toute situation de travail nécessitant de se trouver à moins d'un mètre d'un collègue.

| Activités | Mesures complémentaires |
|--|--|
| <p>Préparation du chantier</p> | <p>Lors de la préparation en amont des chantiers, les plans de balisage et la méthodologie devront faire l'objet d'une attention particulière au regard du risque de transmission du Covid-19 et de l'application des mesures complémentaires. Ils tiendront également compte du changement éventuel des conditions de trafic et de circulation.</p> <p>Il est notamment organisé en amont la disponibilité d'un nombre de véhicules suffisants pour permettre la distanciation physique et prévoir un stock suffisant de lingettes virucides pour assurer la désinfection des véhicules. Des moyens complémentaires (agents accompagnateurs, véhicules) doivent, si nécessaire, être prévus pour assurer le transfert des agents.</p> <p>Sur l'utilisation des véhicules de service, se référer à la fiche sur les <u>situations communes</u>.</p> <p>Les agents assurant le chargement des équipements de balisage devant être ensuite manipulés par d'autres agents veilleront à bien porter leurs gants habituels.</p> |
| <p>Pose et dépose du balisage</p> | <p>En signalisation traditionnelle, la pose et dépose des cônes et panneaux sera effectuée si possible par une équipe de 2 agents, contre 3 habituellement par fourgon. Un seul agent à l'arrière du fourgon est alors chargé de la pose ou de la dépose. Le conducteur adapte sa vitesse pour prendre en compte un rythme plus lent de pose. Si le linéaire de balisage est trop important, un deuxième équipage et fourgon de balisage peuvent compléter le dispositif.</p> <p>Les mises en place de FLR ne nécessitent pas de mesure complémentaire de mise en œuvre.</p> |